

Comité Technique Ministériel du 30 octobre 2018 Déclaration liminaire

Hier, 29 octobre, le plus grand pays d'Amérique Latine a élu un candidat de l'extrême droite. Jair Borsolano, nostalgique du régime de la dictature militaire, ultralibéral, raciste, paranoïaque, homophobe et misogyne, accède donc à la présidence du Brésil.

Alors que l'Europe est confrontée à une vague réactionnaire qui se répand sur le continent, de l'Italie à la Hongrie, en passant par l'Autriche et la Pologne, sans oublier l'Allemagne, les résultats des prochaines élections de mai 2019 risquent de renforcer le poids électoral de l'extrême droite au Parlement européen et de conduire une partie des droites à rechercher leur alliance. La politique mise en œuvre depuis 18 mois en France par Emmanuel Macron et son gouvernement ne servira hélas pas de rempart à cette montée de l'extrême droite. Mettre d'emblée l'immigration au cœur du débat européen comme vient de le faire le Président de la République n'apaisera pas une campagne électorale dont le coup d'envoi est donné ; campagne qui s'annonce rude, surfant sur les peurs et les angoisses.

Pour la FSU Justice, les services publics sont garants d'égalité entre les territoires et les citoyen-nes et générateur de richesse par les services qu'ils apportent à la population, notamment la plus précarisée.

A ce titre, nous dénonçons les dernières déclarations du premier ministre et du ministre de l'action et des comptes publics concernant l'avenir de la Fonction Publique et du statut des fonctionnaire, la « généralisation du contrat », la suppression de postes ou les incitations au départ ne feront qu'affaiblir la notion même d'un service public pour le plus grand nombre.

Ces déclarations viennent faire écho à la politique menée entre 2007 et 2012, de la même façon que l'attitude de ce gouvernement face à des faits divers qui ont impliqué, ces dernières semaines, des mineurs. Ce n'est pas en faisant intervenir les forces de l'ordre au sein d'établissements scolaires ou en préconisant l'exclusion des adolescents les plus difficiles que l'Ecole remplira sa mission d'éducation. Ce n'est pas en agitant le spectre « des maisons de redressement » pudiquement appelées EPIDE pour mineurs que la question de l'accompagnement des adolescents les plus en difficulté sera résolue, alors même qu'il est prévu de supprimer près de 2000 postes en 2019. Bien loin de policiers ou militaires à la retraite, c'est d'enseignant-es et de personnels d'éducation dont l'institution scolaire a besoin. Ce climat a relancé un débat démagogique autour d'une ordonnance de 1945 qui serait trop laxiste.

La FSU, quant à elle, déplore que l'esprit ambitieux et progressiste de l'ordonnance de 1945 a été sapée par plus de 15 ans de mesures sécuritaires.

Que dire des métiers pénitentiaires qui connaissent une grave crise d'attractivité malgré les annonces de recrutement ? Il est clair qu'une fois de plus, l'administration refuse de se poser les bonnes questions quant au fond du problème : niveau des statuts, reconnaissance indemnitaire, niveau des recrutements, politique immobilière, etc.

Sur le projet de décret statutaire du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance, la FSU exige la mise en œuvre d'une formation initiale d'un an de manière à garantir une réelle formation professionnelle ; les personnels doivent pouvoir acquérir par la combinaison d'enseignements et de stages, les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Comment peut-on penser améliorer l'attractivité d'un métier en réduisant le temps de formation et en contraignant les agents à rester sur des postes non désirés ? Cela ne peut que nuire à une évolution du métier et à la situation individuelle des personnels.

Pour la FSU, le métier de surveillant évolue par un développement des compétences en prévention des risques professionnels et de la sécurité dans toutes ses dimensions. La formation initiale des surveillant-es pénitentiaires doit donc être revue et mieux adaptée à l'exercice de leur métier, dans tous les types de poste.

La FSU s'oppose à un projet qui créerait des conditions d'exception pour le recrutement de certains agents, portant ainsi atteinte au statut de ce corps, garant de l'égalité des droits, notamment en terme de formation et de mobilité.

Concernant le second point à l'ordre du jour, comme pour tout document numérisé, il s'agit de s'assurer à la fois des conditions d'accès, de la conservation et de la confidentialité du bulletin de paie des agents du ministère.

Pour finir, nous ne comprenons pas la dénonciation de la convention liant l'association d'éducation populaire GENEPI et l'administration pénitentiaire. La FSU Justice demande des explications concernant les motivations d'une telle décision et exige que le GENEPI puisse continuer son action en direction des personnes détenues, mineures et majeures.

Paris, le 30 octobre 2018